

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 10 septembre 2026 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 27 août 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 17 Votants : 22 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Anne BENAICHE, Ronan COCHET--DESCHER, Joël COMBALBERT, Éric CONTE, Brigitte DELCASSE, Yannick DUBOUT, Françoise LABOUR, Fabien LEMAIRE, Alain MALMON, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : M. Jean-Pierre ANGLAS a donné procuration à M. Jean-Pierre VALETTE
Mme Anaëlle COMBALBERT a donné procuration à M. Ronan COCHET--DESCHER
Mme Camille LE BERGER a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE
Mme Sonia PARRIEL a donné procuration à Mme Marie-Laurence PRAISSAC
M. Gérard ROCHE a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Excusés : - Absents : M. Pierrick THOMAS,

M. Alain MALMON a été élu secrétaire de séance

Délibération n° 2 : Emploi surcroît d'activité (Article L 332-23 1° du Code Général de la fonction publique Territoriale)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité et afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques afin de procéder notamment à des travaux de d'entretien sur nos espaces verts et sur la voirie, il conviendrait de créer les emplois ci-dessous.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 1 ^{er} novembre 2026 au 30 avril 2027	2	Adjoint Technique	Agent polyvalent	35 heures

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut au 1^{er} échelon du grade de nomination.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,
- **CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et signer le contrat.
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Ainsi fait et délibéré le 10 septembre 2026

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Thierry DELBREIL



Le Secrétaire de Séance,

Alain MALMON

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)